

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

08/04/2024

N° E24000041 /30

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission du 08/04/2024

CODE : 6

Vu enregistrée le 04/04/2024, la lettre par laquelle M. le Préfet du Gard demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

l'autorisation environnementale : autorisation loi sur l'eau, embarquant :
- la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées,
- la demande de défrichement,
- l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000,
- une déclaration ICPE,
relative au projet de sécurisation du barrage de SAINTE-CECILE D'ANDORGE, présenté par la Conseil Départemental du Gard ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Michel SALLES

Membres titulaires :

Madame Brigitte BELLACICCO
Monsieur Michel ROLLET

Membre suppléant :

Monsieur Jean-Pierre DUVAL

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet du Gard, au Conseil Départemental du Gard en qualité de maître d'ouvrage et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Nîmes, le 08/04/2024

le président,



Christophe CIRÉFICE